

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2026
- Vote du compte financier unique de l'année 2025
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Vote des taux des taxes locales 2026
- Vote du Budget Primitif de l'année 2026
- Subventions aux associations

PRESENTS :

Stéphanie BOURGEON, Alain MIRABEL, Annie CAZALE, Christiane LAPASSET, Dominique MONGE, Daniel LAHILE.

*Représentée* Marie-Geneviève LECLERCQ. Procuration à Mme Lapasset.

Secrétaire de la séance : Christiane LAPASSET.

**Début du Conseil : 19h05**

- [Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2026](#)

Un conseiller préférerait changer le terme référent église par référent patrimoine local. Cela sera étudié lors du prochain conseil.

Compte rendu accepté à l'unanimité des présents.

Le présent conseil est consacré dans son entièreté à la présentation du budget.

Mr le Maire et le conseil municipal remercient Mme Dougnac, secrétaire de mairie, et Mme De Jesus secrétaire itinérante du CDG pour la préparation et la présentation du budget.

- [Vote du Compte Financier Unique pour l'année 2025](#)

Vote :            Pour : 7            Contre : 0            abstention : 0

Accepté à l'unanimité des votants.

➤ Affectation du résultat de fonctionnement pour l'année 2026

Résultats de fonctionnement reporté : 46163,92 Euros

Vote : Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Accepté à l'unanimité des votants.

➤ Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Accepté à l'unanimité des votants.

➤ Vote du Budget Primitif de l'année 2026.

Dépenses de fonctionnement : 167571,92 euros

Recettes de fonctionnement : 167571,92 euros

Dépenses d'investissement : 112308,56 euros

Recettes d'investissement : 112308,56 euros

Délibération Acceptée à l'unanimité des votants

➤ Subventions aux associations

Une somme de 2000 euros est allouée aux diverses associations qui ont effectué une demande de subvention :

- L'Amicale d'Illartain
- Comité des fêtes
- Amicale des pompiers
- La Bellongaise

- Feria du rugby (handisport)
- Coopérative scolaire Orgibet
- Transhumance en Bellongue
- ACCA Aucazein
- La guerre des demoiselles
- Club Olympique du Castillonnais
- Les amis de la résidence des 4 vallées
- Association des élus des communes
- Secours populaire

**Fin du conseil 20h45**